

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 MAI 2013

VOLUME 97

JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me EDITH FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me DOMINIQUE ST-LAURENT pour M. Desbois
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

VOLUME 97
Le 21 mai 2013

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
ROGER DESBOIS	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	9

LISTE DES PIÈCES

PAGE

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]
	[REDACTED]	[REDACTED]

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

12 Me EDITH FARAH ELASSAL :

13 Bonjour. Edith Farah Elassal pour la Commission.

14 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

15 Dominique St-Laurent pour monsieur Desbois.

16 Bonjour.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous devez ouvrir votre micro, s'il vous plaît.

19 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

20 Alors, Dominique St-Laurent pour monsieur Desbois.

21 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

22 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

23 Me CAROLINE ISABELLE :

24 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

25

1 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

2 Bonjour. Jean-François Longtin Ville de Laval.

3 M. YURI TREMBLAY :

4 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des
5 municipalités du Québec.

6 Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la
8 construction du Québec.

9 Me SIMON LAROSE :

10 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
11 du Québec.

12 Me DENIS HOULE :

13 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
14 l'Association des constructeurs de routes et grands
15 travaux du Québec.

16 Me SIMON LAPLANTE :

17 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
18 constructeurs de routes et grands travaux du
19 Québec.

20 Me GASTON GAUTHIER :

21 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

22 Me FÉLIX RHÉAUME :

23 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
24 du Québec.

25

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

2 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
3 poursuites criminelles et pénales.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Alors, Maître Tremblay, on vous écoute.

6 Me SIMON TREMBLAY :exactement

7 Oui. Donc, Madame la Présidente, Monsieur le
8 Commissaire, le prochain témoin, le soixante-
9 troisième dans nos travaux, est Roger Desbois.
10 Toutefois, avant de débiter avec son
11 interrogatoire, je vais laisser ma collègue du DPCP
12 faire quelques représentations auprès de la
13 Commission. Merci.

14 (09:37:58)

15 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

16 Alors, de très courtes représentations, simplement
17 pour vous dire que j'ai déposé ce matin une requête
18 en non-publication différée pour le témoignage de
19 monsieur Desbois, de sorte qu'on pourrait commencer
20 le témoignage ce matin, et lorsque j'aurai eu
21 l'occasion de discuter avec mes collègues des
22 médias, on vous fera part de la position soit
23 commune ou encore de la nécessité de débattre de
24 cette requête en non-publication différée un petit
25 peu plus tard.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci.

3 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

4 Merci.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Alors, dans ces circonstances, je demandais à
7 madame la Greffière de bien vouloir assermenter
8 monsieur Roger Desbois.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Si vous voulez vous lever debout pour être
11 assermenté, s'il vous plaît.

12

13

14

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROGER DESBOIS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, bonjour, Monsieur Desbois.

12 R. Bonjour, Madame.

13 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Desbois.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[2]** Avant de débiter votre témoignage, on va faire
17 un bref historique de votre parcours académique et
18 professionnel. Tout d'abord, quelle occupation
19 occupez-vous actuellement?

20 R. Actuellement, je suis ingénieur retraité.

21 Q. **[3]** O.K. Quelle formation...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[4]** Monsieur Desbois, je vais quand même vous
24 demander de faire un petit effort pour parler un
25 tout petit peu plus fort, s'il vous plaît.

1 R. O.K.

2 Q. **[5]** Merci.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[6]** Et également approcher le micro.

5 R. Oui, je vais l'approcher. Est-ce que ça va comme
6 ça? Ça va mieux?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[7]** Oui.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[8]** Parfait. Donc, quelle est votre formation,
11 Monsieur Desbois?

12 R. Moi, je suis diplômé de l'École polytechnique de
13 Montréal.

14 Q. **[9]** En quelle année avez-vous terminé?

15 R. Mil neuf cent soixante-deux (1962). J'ai un bac en
16 science appliquée, option génie civil, et un titre
17 d'ingénieur.

18 Q. **[10]** Parfait. Donc, vous êtes membre... vous avez
19 été membre de l'Ordre des ingénieurs.

20 R. Je suis encore membre de l'Ordre des ingénieurs,
21 mais comme retraité.

22 Q. **[11]** Comme ingénieur retraité.

23 R. Oui.

24 Q. **[12]** O.K. À la sortie de l'université de l'École
25 polytechnique, vous avez, j'imagine, attaqué le

1 marché du travail.

2 R. Oui.

3 Q. **[13]** Quel emploi avez-vous d'abord occupé?

4 R. Juste un instant. En mil neuf cent soixante et un
5 (1961), j'avais travaillé comme étudiant chez
6 Gendron Lefebvre puis en soixante-deux (62), j'ai
7 reçu une offre d'emploi de Marc Gendron de... comme
8 ingénieur, puis j'ai...

9 Q. **[14]** Dans quelle firme à ce moment-là?

10 R. Gendron Lefebvre.

11 Q. **[15]** Donc, vous êtes allé travailler pour Gendron
12 Lefebvre.

13 R. Gendron Lefebvre, oui.

14 Q. **[16]** Quelle position, quel poste plutôt occupiez-
15 vous à ce moment-là?

16 R. Le rôle que j'avais, c'était ingénieur au service
17 de génie municipal.

18 Q. **[17]** Est-ce que ce séjour chez Gendron Lefebvre a
19 duré longtemps?

20 R. Ça a été de soixante-deux (62) à soixante-huit
21 (68).

22 Q. **[18]** Qu'avez-vous fait en mil neuf cent soixante-
23 huit (1968)?

24 R. En soixante-huit (68), j'ai... j'avais reçu une
25 offre d'emploi de monsieur Raymond Gendron de la

1 compagnie Tallers, puis le côté entrepreneur
2 m'attirait, puis j'ai décidé de laisser Gendron
3 Lefebvre puis de travailler pour Tallers.

4 Q. **[19]** Tallers. Est-ce que ça a duré longtemps votre
5 séjour chez Tallers?

6 R. C'était de soixante-huit (68) à soixante-dix (70).
7 Je suis parti de...

8 Q. **[20]** Ensuite?

9 R. Pardon?

10 Q. **[21]** Ensuite, qu'est-ce que vous avez fait?

11 R. Oui. Je suis parti de l'entreprise suite au décès
12 du propriétaire qui, à cause de son décès,
13 l'entreprise a été obligée de fermer.

14 Q. **[22]** O.K. À ce moment-là, vous êtes allé travailler
15 à quel endroit?

16 R. J'ai reçu une offre de Poly Excavation, c'était une
17 jeune entreprise puis c'était le même rôle,
18 ingénieur... ingénieur de la compagnie.

19 Q. **[23]** Parfait. Et votre séjour chez Poly Excavation?

20 R. Le séjour, c'est de soixante-huit (68) à la fin mil
21 neuf cent soixante-quatorze (1974).

22 Q. **[24]** Soixante-quatorze (74). Ensuite, vous êtes
23 allé à quel endroit?

24 R. Ensuite, je suis parti de chez Poly à cause d'une
25 période de maladie importante qui avait débuté au

1 début de soixante-quatorze (74).

2 Q. **[25]** Vous personnellement ça?

3 R. Oui, moi personnellement. Puis, j'ai été à
4 l'extérieur de l'entreprise là jusqu'à la fin de
5 soixante-quatorze (74). Puis d'un commun accord
6 avec le propriétaire du temps, je ne revenais pas
7 dans l'entreprise.

8 Q. **[26]** Qui était le propriétaire?

9 R. C'était Léo Lefrançois.

10 Q. **[27]** Léo Lefrançois. Et donc, suite à cet accord à
11 l'amiable...

12 R. Oui.

13 Q. **[28]** ... avec monsieur Lefrançois, vous avez décidé
14 d'orienter votre carrière vers quelle entreprise?

15 R. Bien, d'un commun accord, je pensais puis monsieur
16 Lefrançois aussi, que peut-être un autre domaine
17 moins stressant serait peut-être mieux pour moi,
18 mais en fin de compte, en février, j'ai reçu une
19 offre de Demix, Demix Construction, qui est une
20 filiale de Ciment Saint-Laurent, puis j'ai accepté
21 l'emploi.

22 Q. **[29]** Et quelles fonctions occupiez-vous à ce
23 moment-là?

24 R. Au début, suite à mon retour de maladie, que j'ai
25 accepté, mettons je n'étais pas à cent pour cent

1 (100 %) moi-même, là, j'ai accepté un poste de
2 chargé de projet pour la division, à l'intérieur de
3 la division Demix, là, la partie municipale.

4 Q. **[30]** Est-ce que pendant votre séjour chez Demix,
5 c'est la seule poste... le seul poste, pardon, que
6 vous avez occupé, ou vous avez eu d'autres postes?

7 R. Non. Ma situation a évolué, mettons que j'ai repris
8 mes forces avec le temps. En soixante-dix-huit (78)
9 j'ai été nommé directeur général de Demix
10 Construction. C'est ça.

11 Q. **[31]** Et est-ce que vous êtes resté très longtemps
12 chez Demix Construction à ce titre-là?

13 R. Je suis resté jusqu'à la fin de mil neuf cent
14 quatre-vingt-huit (1988).

15 Q. **[32]** O.K. Qu'est-ce que vous avez fait à ce moment-
16 là?

17 R. À ce moment-là j'ai accepté un autre, un poste, là,
18 un poste qui n'a pas duré très longtemps pour
19 l'entreprise Lagacé.

20 Q. **[33]** O.K.?

21 R. Puis...

22 Q. **[34]** Dans quel domaine oeuvrait cette entreprise-
23 là?

24 R. C'est encore le même domaine.

25 Q. **[35]** Toujours la construction?

1 R. Exactement le même domaine, construction. Ça c'est
2 la période construction qui s'est, naturellement,
3 de soixante-huit (68) au mois de juillet quatre-
4 vingt-dix (90). Ça c'est la période entrepreneur,
5 on peut dire.

6 Q. **[36]** O.K., donc c'est plus construction versus
7 génie-conseil, c'est ce que vous voulez dire?

8 R. Oui. C'est ça, exactement. Exactement.

9 Q. **[37]** Et donc, après votre séjour chez Lagacé, vous
10 allez?

11 R. Oui. Là je reviens au génie-conseil chez Gendron
12 Lefebvre.

13 Q. **[38]** Où vous aviez débuté votre carrière.

14 R. Le même endroit, avec le même monsieur Gendron.

15 Q. **[39]** O.K. Et là on est en mil neuf cent quatre-
16 vingt-dix (1990)?

17 R. On est en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), on
18 est au mois d'août quatre-vingt-dix (90).

19 Q. **[40]** Et après... Gendron Lefebvre, vous allez
20 durer, vous allez rester là longtemps?

21 R. Vingt (20) ans.

22 Q. **[41]** Vingt (20) ans?

23 R. Vingt (20) ans. De mil neuf cent quatre-vingt-dix
24 (1990) jusqu'à mon départ au trente et un (31)
25 décembre deux mille dix (2010).

1 Q. **[42]** C'est à ce moment-là que vous avez pris votre
2 retraite?

3 R. Oui.

4 Q. **[43]** Et, retraite qui dure depuis ce temps-là.

5 R. Si on veut.

6 Q. **[44]** On va peut-être de façon un peu plus
7 approfondie sur votre séjour chez Gendron Lefebvre.

8 R. Oui.

9 Q. **[45]** Corrigez-moi si je me trompe, mais l'entité
10 Gendron Lefebvre a éventuellement changé de nom.

11 R. Oui.

12 Q. **[46]** En quelle année ce premier changement-là
13 s'opère?

14 R. Oui. L'entreprise a été achetée par Tecsumt en mil
15 neuf cent quatre-vingt-treize (1993).

16 Q. **[47]** Quatre-vingt-treize (93)?

17 R. Oui.

18 Q. **[48]** Est-ce que c'est l'achat qui est en quatre-
19 vingt-treize (93), ou c'est la prise de possession
20 d'actions, et, de l'entreprise par Tecsumt? Est-ce
21 que vous vous en souvenez?

22 R. Non. Je n'ai pas la date exacte. Mais nous,
23 mettons, les effets du nouveau propriétaire se sont
24 fait sentir à partir de quatre-vingt-treize (93).
25 C'est ça que je me rappelle.

1 Q. **[49]** Donc, Tecsalt, et est-ce qu'il va y avoir
2 d'autres changements au niveau du nom de
3 l'entreprise jusqu'à votre retraite?

4 R. Oui. Même là, avec l'achat de Tecsalt, on a... Il y
5 a eu plusieurs noms. Il y a eu Gendron Lefebvre
6 Tecsalt, après ça c'est devenu Tecsalt avec le
7 temps.

8 Q. **[50]** O.K.

9 R. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998),
10 Tecsalt a été achetée par la compagnie Aecom.

11 Q. **[51]** Quatre-vingt-dix-huit (98)?

12 R. Non, excusez. Excusez-moi. Deux mille huit (2008),
13 excusez.

14 Q. **[52]** En deux mille huit (2008)?

15 R. Ça fait des longues dates, là. Deux mille huit
16 (2008). Excusez.

17 Q. **[53]** Donc, Tecsalt, juste pour être certain que je
18 vous suis bien, donc Gendron Lefebvre va être
19 achetée par Tecsalt?

20 R. Oui.

21 Q. **[54]** Il va y avoir des dénominations sociales qui
22 vont varier, Gendron Lefebvre Tecsalt?

23 R. Oui.

24 Q. **[55]** Ultimement, ça va devenir que Tecsalt,
25 jusqu'en... Vous dites en deux mille huit (2008),

1 au moment...

2 R. Jusqu'à deux mille... Jusqu'en deux mille sept
3 (2007), mettons, début deux mille huit (2008). Puis
4 en deux mille huit (2008), bien, naturellement,
5 l'entreprise est devenue, je veux dire, on est
6 devenu Aecom.

7 Q. **[56]** O.K. Votre séjour, donc, chez, on va appeler,
8 on va dire Tecsalt, là, parce que c'est peut-être
9 la période... Je comprends que Tecsalt est de
10 quatre-vingt-douze (92), treize (93), jusqu'à deux
11 mille huit (2008), neuf (2009), là.

12 R. Exact...

13 Q. **[57]** Bien, deux mille huit (2008)?

14 R. Jusqu'en deux mille huit (2008), oui. Mettons...

15 Q. **[58]** Donc, on va parler de Tecsalt pour les fins de
16 votre séjour, bien que ça inclue un peu de Gendron
17 Lefebvre et un petit peu d'Aecom.

18 R. D'accord.

19 Q. **[59]** Donc, chez Tecsalt, vous arrivez en mil neuf
20 cent quatre-vingt-dix (1990), vous nous avez dit?

21 R. Oui.

22 Q. **[60]** À quel poste est-ce que vous arrivez à ce
23 moment-là?

24 R. Je suis arrivé au poste de chef de service du génie
25 urbain.

1 Q. **[61]** Est-ce que c'est un poste que vous avez occupé
2 pendant longtemps?

3 R. Ce poste-là, oui, je l'ai occupé longtemps. Je l'ai
4 occupé jusqu'en deux mille deux (2002), mais le
5 titre, mettons, à cause de... On avait été
6 accrédité ISO, puis selon les, mettons, les titres
7 ont changé, là. Je suis devenu directeur avec...
8 Pour se conformer un petit peu à ISO.

9 Q. **[62]** O.K. Dans le fond, les noms, les terminologies
10 de vos...

11 R. Oui.

12 Q. **[63]** ... postes ont changé, mais sensiblement, vous
13 gériez le niveau, le génie urbain et les
14 infrastructures urbaines...

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[64]** ... au niveau municipal?

17 R. Au municipal. Mais au cours des années, mettons
18 quatre-vingt-treize (93), commencer avec le... Il y
19 a eu plusieurs changements, là. Entre quatre-vingt-
20 treize (93) et deux mille deux (2002), au niveau de
21 mon rôle. Au début, en quatre-vingt-treize (93),
22 j'avais génie urbain. Le génie urbain comprenait la
23 section des usines d'épuration, des usines de
24 filtration. Bon. Ah, excusez, oui.

25 Q. **[65]** Oui.

1 R. Je vais vous... Oui? Puis à un certain moment
2 donné, ils ont scindé ce service-là en deux
3 parties. Moi j'ai gardé le génie urbain, puis
4 Chantal Morasse avait été nommée directrice du
5 secteur eau et assainissement. C'est ça qui
6 comprenait les usines de filtration et d'épuration.

7 Q. **[66]** Au meilleur de votre souvenir, on est en
8 quelle année quand ce changement-là s'opère?

9 R. C'est un an, à peu près un an après l'achat de
10 Tecsult. Je dirais quatre-vingt-quatorze (94) à peu
11 près, là. Quelque chose comme ça. Quelque chose
12 comme ça.

13 Q. **[67]** Donc, après.

14 R. Bon.

15 Q. **[68]** Est-ce qu'il va y avoir d'autres
16 changements...

17 R. Bon. Il y a eu d'autres changements par après. Il y
18 a eu d'autres départements, au cours des années,
19 qui m'ont été additionnés. D'autres services, je
20 dirais. D'autres services qui ont été additionnés.
21 J'ai récupéré le service de la structure.

22 Structure... Non. Excusez. Auparavant, j'ai
23 récupéré le service du transport, puis quelques
24 années plus tard le service de la structure.

25 J'avais trois services que j'étais directeur de ce

1 groupe, de ce... mettons, de ces trois services-là.

2 Excusez.

3 Q. **[69]** Et ça, ça va durer jusqu'en deux mille deux
4 (2002)?

5 R. Ah, ça a toujours... Ça a été, ça a duré jusqu'en
6 deux mille deux (2002), mais ça s'est prolongé au-
7 delà de deux mille deux (2002).

8 Q. **[70]** O.K. Et en...

9 R. Au-delà de deux mille deux (2002).

10 Q. **[71]** Est-ce qu'au début des années deux mille
11 (2000), deux mille deux (2002), deux mille trois
12 (2003), est-ce qu'il y a d'autres fonctions qui
13 vous sont attribuées?

14 R. Oui. En deux mille trois (2003), je pense que c'est
15 autour de ça, j'ai été nommé vice-président
16 développement, génie urbain et transport pour la
17 région Laval-Laurentides.

18 Q. **[72]** En quoi consiste exactement cette fonction-là?

19 R. La fonction consiste à ce moment-là, mais c'était
20 peut-être un titre, je ne dirais pas honorifique,
21 c'était un titre qui s'est mis vraiment en place,
22 le rôle s'est mis en place graduellement. C'est que
23 moi durant la période de quatre-vingt-treize (93) à
24 deux mille deux (2002), mon rôle était surtout
25 administratif et technique. Mettons mon..., ça se

1 limitait beaucoup à ça.

2 Puis en deux mille trois (2003), il y a eu
3 des changements chez nous, on a, monsieur Denis
4 Guindon qui s'occupait de développement a laissé
5 l'entreprise. Monsieur Gendron il avait signifié
6 son intention de prendre sa retraite en deux mille
7 cinq (2005). Naturellement, là, il fallait qu'il
8 s'installe mettons une certaine transition de
9 l'entreprise au niveau développement des affaires,
10 ce que je ne faisais pas auparavant.

11 Ça fait que c'est là que mon rôle, j'ai été
12 nommé en deux mille trois (2003), deux mille deux
13 (2002), deux mille trois (2003), oui. Là, j'ai
14 commencé avec monsieur Gendron à me, à réaliser la
15 transition entre le haut niveau de la clientèle de
16 lui à moi graduellement jusqu'en deux mille cinq
17 (2005).

18 Q. **[73]** Au départ de monsieur Gendron?

19 R. Au départ de monsieur Gendron, oui.

20 Q. **[74]** Puis ce rôle-là en quoi consistait-il
21 également?

22 R. Bien consistait beaucoup plus représentations au
23 niveau du côté politique, au niveau des maires, au
24 niveau des conseillers de toutes les municipalités,
25 surtout à l'extérieur de Laval.

1 Q. [75] Ce qu'on appelle communément la couronne nord?

2 R. La couronne nord, oui, oui. Et Laval aussi, mais
3 par contre, Chantal Morasse savait, elle était
4 toujours avec nous puis elle avait ce rôle-là de
5 relations avec la Ville de Laval jusqu'à son
6 départ.

7 Q. [76] Elle a quitté en quelle année madame Morasse?

8 R. Moi je pense que c'est autour de deux mille six
9 (2006) à mon avis, quelque chose comme ça, je n'ai
10 pas la date exacte, mais autour de deux mille six
11 (2006).

12 Q. [77] Si on revient à monsieur Gendron?

13 R. Oui.

14 Q. [78] Son rôle avant son départ exactement, vous
15 dites donc qu'il s'occupe un peu du développement,
16 vous parliez au niveau des maires, des conseillers
17 municipals (sic) de la couronne nord?

18 R. Oui.

19 Q. [79] C'est le genre de choses qu'il fait?

20 R. Oui.

21 Q. [80] Est-ce qu'il s'implique au niveau provincial
22 également ou c'est principalement au niveau
23 municipal?

24 R. Il travaillait en concert avec monsieur Denis
25 Guindon ensemble. Monsieur Gendron c'est surtout

1 quelqu'un qui connaît le milieu municipal, c'est
2 surtout à ce titre, mettons, c'est surtout dans ces
3 eaux-là qu'il travaillait. Au niveau transport, je
4 ne sais pas, c'est peut-être plus monsieur Guindon,
5 je ne sais pas.

6 Q. **[81]** Est-ce que je me trompe en disant que monsieur
7 Gendron. évidemment parce que c'est le président
8 fondateur de Gendron Lefebvre, je n'irais pas
9 jusqu'à qualifier d'institution à Laval, mais c'est
10 quand même une entreprise qui est là depuis des
11 années?

12 R. Cinquante-cinq (55).

13 Q. **[82]** Cinquante-cinq (55). Est-ce que je me trompe
14 en disant que c'était le visage un peu, c'était le
15 porte-parole si on veut de Tecsalt à Laval?

16 R. Oui, c'était clairement le porte-parole, c'était le
17 patriarche, c'est clair. C'était la personne qui
18 était connue.

19 Q. **[83]** Lors de la transition qui mène à son départ,
20 qui va devenir le visage un peu le porte-parole de
21 Tecsalt à Laval puis à la couronne nord?

22 R. Bien timidement c'est moi. Graduellement.

23 Q. **[84]** Vous allez remplacer monsieur Gendron?

24 R. Oui.

25 Q. **[85]** Puis vous, c'est quoi vos liens avec monsieur

1 Gendron, vous vous engagez, ça remonte à plusieurs
2 années, mais peut-être nous décrire rapidement vos
3 liens?

4 R. Bien je pense qu'il y avait un lien d'amitié entre
5 nous avec les années. Il m'avait engagé, c'est lui
6 qui m'a engagé en mille neuf cent soixante-deux
7 (1962). Même dans la période où j'ai laissé entre
8 soixante-huit (68) et quatre-vingt-dix (90) à mon
9 retour, on a toujours gardé un certain contact
10 ensemble. Puis je pense qu'on s'appréciait
11 mutuellement. Je pense que c'était une relation,
12 mettons, plus que patron-employé, je dirais que
13 c'est une relation amicale entre les deux.

14 Q. [86] Est-ce que vous avez une relation semblable
15 avec monsieur Lefebvre...

16 R. Non.

17 Q. [87] ... qui était l'autre fondateur?

18 R. Non. Non, monsieur Lefebvre il s'occupait beaucoup
19 du côté arpentage, géomatique et arpentage. C'était
20 un domaine que moi je n'étais pas mêlé puis on
21 s'entendait, mais ma relation était plus étroite
22 avec monsieur Gendron qu'avec monsieur Lefebvre.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 Commissaire. La pause a été un peu plus longue que
2 prévue. Vous aurez remarqué que le témoin a un
3 certain âge et tout, donc on a prolongé un peu la
4 pause.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je remarque surtout qu'il n'est pas là.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui. À ce sujet, ça me permet de prendre la
9 rondelle et de la passer à son avocat maître St-
10 Laurent qui veut vous adresser quelques mots.

11 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

12 Oui. Dans certains milieux, on dit la "puck" aussi.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui.

15 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

16 Alors, bonjour, Madame la Présidente.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Je fais attention à mon français.

19 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

20 Monsieur le Commissaire. Oui, effectivement,
21 monsieur Desbois, après la pause, a manifesté
22 évidemment une difficulté, je vous dirais, là, face
23 à sa santé, là. Il se sentait fatigué, extrêmement
24 fatigué. Il a des problèmes cardiaques importants
25 et il me mentionnait à l'instant - parce que j'ai

1 vérifié un peu avec lui, évidemment, avant de me
2 présenter devant vous - il me mentionnait que sa
3 santé physique, rendu à cette heure-ci, pour lui
4 c'est difficile. Aussi, compte tenu de son âge, non
5 seulement les difficultés cardiaques, mais son âge
6 aussi joue un rôle dans la situation.

7 Évidemment, rendu à cette heure-ci, surtout
8 après une bonne journée de travail difficile aussi
9 quand même pour lui, donc il se sent fatigué. Il ne
10 pense pas être capable de rendre ce qu'il a à
11 rendre avec la même acuité, je dirais. Et c'est la
12 raison pour laquelle, finalement, il préférerait
13 reprendre plus en forme demain matin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon. J'imagine que vous me dites ça sur votre
16 serment d'office.

17 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

18 Absolument.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bon. Alors, écoutez, étant donné les circonstances,
21 l'idée, ce n'est pas de faire... faire mourir les
22 témoins. Alors, évidemment, si monsieur ne se porte
23 pas... si sa santé est vraiment incommodée, nous
24 allons reporter le tout à demain matin.

25 Mais, cela... j'ajouterai que cela nous

1 permettra à ce moment-là, au commissaire Lachance
2 et à moi-même, de relire une dernière fois la
3 décision que nous avons à rendre, et à ce moment-
4 là, nous pourrons la mettre sur le site - il est
5 quatre heures moins quart (15 h 45) - au plus tard
6 je dirais à quatre heures et quart (16 h 15). Donc,
7 la décision concernant monsieur Chevrette et les
8 nombreuses... et monsieur Beaulieu, de même que
9 monsieur Beaulieu et du Parti québécois seront
10 donc... nous remettrons la décision à quatre heures
11 et quart (16 h 15) cet après-midi sur notre site
12 et...

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Juste avant qu'on se quitte...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 ... pour reprendre demain matin à neuf heures
19 trente (9 h 30), il y a maître Greffe du DPCP qui
20 aimerait vous adresser quelques brèves paroles.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui. Maître Greffe, je vous écoute.

23 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

24 Alors, effectivement, juste un peu avant la pause,
25 le Directeur des poursuites criminelles et pénales

1 que je représente a remis le projet de caviardage
2 pour la partie en non-publication du témoin
3 monsieur Cloutier, il y a un projet commun, DPCP et
4 un représentant des médias, qui a été soumis à la
5 Commission. Alors, nous attendrons votre décision
6 pour que les médias puissent diffuser ou publier
7 les parties libérées de cette partie qui a été
8 entendue en non-publication.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Alors, nous profiterons donc également de
11 ce temps pour voir quelles sont les propositions
12 qui sont faites. Alors, vous avez dit, Maître, que
13 votre client était âgé. Est-ce qu'on peut
14 simplement savoir dans quelle dizaine il se situe?

15 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

16 Ah! Je pensais l'avoir dit, soixante-seize (76)
17 ans.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah! Non, je n'avais pas compris.

20 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

21 Proche soixante-seize (76) ans.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Parfait. Alors, bien, écoutez, alors donc à
24 demain matin neuf heures trente (9 h 30). Entre-
25 temps, dès quatre heures et quart (16 h 15), la

1 décision sera donc mise sur notre site. Alors,
2 voilà!

3

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON
sténographes officiels, certifions que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Jean Larose (Tableau #254493-8)

Sténographe officiel

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle